Image not found or type unknown

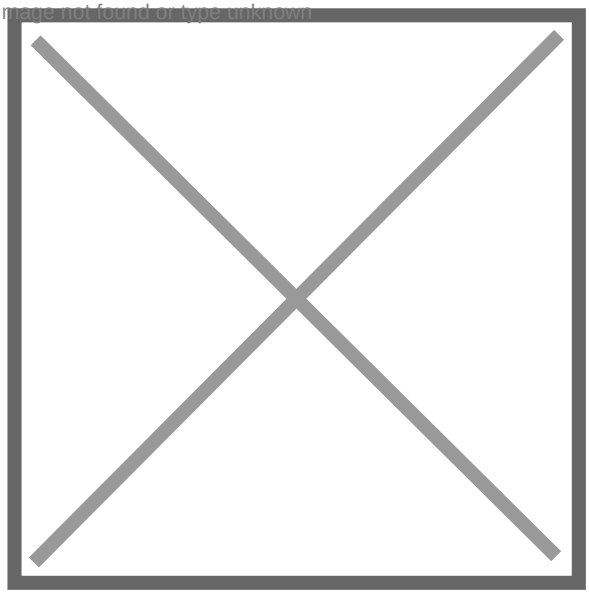

Exécution d'une décision de justice

Par **nours3**, le **28/12/2018** à **17:43**

bonsoir à tous et toutes,

suite à une décision de justice, mon ex employeur fut soumis, par les prud'hommes de Paris, à me verser une somme d'argent compensatoire. Cette décision n'est à ce jour toujours pas exécutée.
Bien qu'habitant à Montpellier, je décidai de constituer un dossier d'aide juridictionnelle que je transmis au TGI de Paris, afin d'avoir recours à un huissier.
Paris me parle d'incompétence et renvoie cette charge à Montpellier laquelle me dit exactement le contraire.
Sachant que l'affaire fut jugée à Paris et que mon ex employeur est également dans cette même ville, auprès de qui dois-je donc insister?
Je vous remercie d'avance pour votre aide et votre bienveillance

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés